Cinquante quatrième année. - N° 110 A Lundi 8 et mardi 9 juin 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1140

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

499 272 334 RCS Nantes.
F P G.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1042052 EUR.
Adresse : 7, rue Alessandro Volta, 44470 Carquefou.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : FPG Société par Actions Simplifiée au capital de 1 042 052 Euros Siège social : 7 Rue Alessandro Volta 44470 CARQUEFOU R.C.S. NANTES 499 272 334 AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte sous seing privé en date à CARQUEFOU (44) du 4 avril 2020, les sociétés PRIOS et FPG ont signé un projet de traité de fusion : Société absorbante : Société PRIOS, Société par actions simplifiée au capital de 518.112 Euros, dont le siège social est situé 7 rue Alessandro Volta 44470 CARQUEFOU, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 353 879 398, Société absorbée : Société FPG, Société par actions simplifiée au capital de 1.042.052 euros, dont le siège social est situé 7 rue Alessandro Volta 44470 CARQUEFOU, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 499.272.334. Evaluation de l'actif et du passif transmis : l'actif apporté s'élève à 1.865.796 €, le passif pris en charge s'élève à 17.823 €, soit un actif net apporté à la société PRIOS de 1.847.973 €. Modifications du capital de la Société Absorbante : la société PRIOS procèdera à une augmentation de son capital de 519.344 €, puis à une réduction de son capital de 518.112 € par annulation de ses propres titres reçus en apport; le montant du capital à l'issue de l'opération de fusion s'élèverait à 519.344 € Rapport d'échange des droits sociaux : 0,0178 action de la société PRIOS pour 1 action de la société FPG Montant prévu de la prime de fusion à l'issue de l'opération : 1.328.629 € Dépôts prescrits par l'Article L.236-6 alinéa 1er du Code de commerce : Un exemplaire du projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES pour les sociétés PRIOS et FPG le 4 juin 2020. Opposition : Art. L 236-14 du Code de Commerce..